AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2607
FR0010341032-FS1167

18 novembre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 18 novembre 2016, la société anonyme de droit luxembourgeois Fedora[1] (5 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 22 juin 2016, le seuil de 5% du capital de la société FONCIERE INEA et détenir, à cette date, 354 370 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 6,14% du capital et 4,79% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'augmentations de capital de la société FONCIERE INEA[3].

Le déclarant a précisé détenir, au 18 novembre 2016, 354 370 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 6,14% du capital et 4,30% des droits de vote de cette société[4].

[1] Contrôlée par M. Pascal Fournier.
[2] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 5 776 175 actions représentant 7 391 276 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus visés par l'AMF le 20 avril 2016 sous le n° 16-145 et le 20 juin 2016 sous le n° 16-264.
[4] Sur la base d'un capital composé de 5 776 175 actions représentant 8 243 649 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.